

Saint-Denis, le 10 décembre 2025

Décision portant approbation du bilan de concertation

Projet Nouvelle Desserte Ferroviaire jusqu'à Louviers

Le directeur général adjoint clients et territoires,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.2111-9 à L.2111-28,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau, notamment l'article 13 des statuts annexés,

Vu la décision portant délégation de signature du Président-Directeur Général au directeur général adjoint clients et territoires,

Vu les articles L.103-2 à L.103-6 et R.103-1 à R.103-3 du code de l'urbanisme,

Vu la décision du 14 avril 2025 portant organisation, du 2 juin au 11 juillet 2025, de la concertation relative au projet Nouvelle Desserte Ferroviaire jusqu'à Louviers,

Approuve le bilan de la concertation relative au projet Nouvelle Desserte Ferroviaire jusqu'à Louviers tel qu'annexé à la présente décision.

Le directeur général adjoint clients et territoires,

olivier.bancel

Olivier BANCEL